



1ère commune de Bretagne entièrement fibrée

MAIRIE

1, Rue des Fleurs
22530 SAINT-CONNEC

Téléphone : 02.96.28.52.74

Courriel : mairie@saint-connec.bzh

Site Officiel : <http://saint-connec.fr>

VŒUX DE LA MUNICIPALITE (Samedi 6 janvier 2024) DISCOURS

1) Accueil et présentation des Vœux 2024

Mesdames et Messieurs les Maires (ou leurs représentants) des communes voisines,
Mesdames et Messieurs les représentants du Groupement de Gendarmerie, du Centre de Secours de GUERLEDAN,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames, Messieurs, les nouveaux et les anciens habitants de St-Connec,
Mesdames Messieurs,

L'an dernier, après trois ans d'interruption, nous avons renoué avec la tradition des Vœux. A l'époque, nous étions encore un peu dans l'incertitude de l'évolution de la pandémie et je dois dire que nous avons été un peu déçus de la participation un peu minimaliste de nos administrés.

Depuis, la situation sanitaire, même s'il faut toujours faire preuve de vigilance, s'est améliorée et nous nous retrouvons un peu comme dans le monde d'avant. Mais pas tout à fait...

Entre 2020 et 2024, beaucoup de choses ont changé qui ont mis à mal certaines habitudes, beaucoup d'anciens, et pas que, ont disparu, un certain nombre de familles nouvelles, qui plus est, avec des enfants, les ont remplacés sans forcément encore adopter les habitudes de vie locales.

Le monde associatif, s'il perdure, grâce à la Société de Chasse et au Comité des Fêtes essentiellement, peine à retrouver son allant des années 2010 à 2020. Le « Bien vivre ensemble » a du plomb dans l'aile... et il est de plus en plus difficile de réunir la population sur des projets communs, fédérateurs...

En recherche de solutions pour intéresser le maximum de la population à cette réunion annuelle destinée à l'informer, dans la convivialité, des réalisations, des projets en cours ou à venir, des problèmes rencontrés par la Municipalité, des bonnes nouvelles aussi, car il y en a de temps en temps, le Conseil Municipal a décidé de modifier le jour, l'heure et même la partie conviviale de cette réunion annuelle. Il a donc opté pour le samedi en soirée et pour favoriser les contacts et le vivre ensemble, il propose de terminer par un buffet. C'est un pari !

Si vous êtes là ce soir, c'est que cette nouvelle organisation vous a permis d'y participer et nous en sommes ravis. On fera les comptes en fin de soirée et on verra si l'idée était bonne...

Cela étant dit, permettez-moi de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, des employés communaux et, bien entendu, en mon nom personnel, nos meilleurs vœux pour 2024. Que la nouvelle année vous apporte santé et bonheur, qu'elle vous permette de nouvelles rencontres, de nouvelles amitiés, de rencontrer l'amour, pourquoi pas, et de croquer toutes les bonnes choses de la vie...

Meilleurs vœux à toutes et à tous ! BONNE ANNÉE 2024 !

2) Retour sur l'activité municipale 2023

-Petit point sur les moyens de la commune

Avant de faire le bilan de l'année écoulée, de présenter les projets futurs, il me faut faire un peu de pédagogie et vous présenter les ressources de votre petite commune de 267 habitants actuellement (chiffre officiel Insee 2024) et les moyens qui en découlent.

-Montant du budget annuel de fonctionnement - CA 2022

-Montant du budget annuel de fonctionnement		
CA 2022		
-FONCTIONNEMENT		
-Total des Recettes :	239 587,36 €	100,00%
- Impôts et Taxes :	141 126,70 €	59,00%
- Dotation – Subventions :	66 137,76 €	27,50 %
- Autres produits de Gestion, des services et exceptionnels :	32 322,90 €	13,50%
-Total des Dépenses :	239 587,36 €	100,00%
- Charges à caractère général :	62 529,75 €	26,10%
- Charges de personnel :	77 047,12 €	32,16%
- Charges de Gestion courante + atténuation de produits :	56 702,95 €	23,67%
- Charges financières (Intérêts des emprunts) :	4 497,25 €	3,34%
- Dotations aux amortissements :	91,07 €	
- Opérations d'ordre :	3 415,00 €	
-Excédent totalement reversé en Investissement 2023 :	35 304,22 €	14,74%

En principe, si nous n'avions pas d'aides extérieures, nous n'aurions pu investir en gros travaux et achats divers que 35 304,22 €, en 2023.

Or, notre Budget Prévisionnel, en investissement, s'équilibrait à **285 174,20 €**.
Cela mérite quelques explications, non ?

Voici le Budget Prévisionnel en Investissement 2023

INVESTISSEMENT 2023			
PREVISIONS DE DEPENSES (BP 2023)	285 174,20 €	285 174,20 €	PREVISIONS DE RECETTES (BP 2023)
Déficit d'investissement 2022 reporté	102 549,43 €		
Remboursement du capital des emprunts	23 153,55 €	35 304,22 €	Excédent de Fonctionnement reporté 2022
Dépôt de garantie logements	1 000,00 €	25 540,27 €	Virement de la Section de Fonctionnement
Remboursement Prêt Relais de 2021	58 632,00 €	57 482,03 €	Retour de TVA (investissements réalisés en 2021)
Achats de terrain, de matériels divers	7 465,00 €	1 000,00 €	Produits de cession
Voirie: Route de Pont Pèlerin (60 000 €) + Aménagements de sécurité bourg (7 358 €)	67 358,00 €	21 038,70 €	Subvention Contrat de Territoire 22 + Fonds de Concours Pontivy Communauté
Travaux divers (Bâtiments, espaces de loisirs, etc.)	24 425,22 €	51 436,52 €	FDC Pont Com + DETR Aménagement + sécurisation du Bourg
Restauration de registres d'Etat-Civil	591,00 €	22 974,00 €	Espace de loisirs: Soldes DETR, Région et Département
		3 600,00 €	Fondation du Patrimoine (Dons travaux église 2017)
		10 807,07 €	Fonds de concours divers de Pontivy Com
		1 000,00 €	Dépôt de garantie Logements
		5 898,00 €	Amortissements divers
		49 093,39 €	Emprunt d'équilibre 2023

Ce budget prévisionnel, voté en avril n'a pas été totalement réalisé. Les grosses dépenses liées au remboursement du capital des emprunts, à la voirie, à certains travaux sur bâtiments, à certains achats, etc.,

l'ont été.

Parallèlement la plupart des subventions prévues ont été encaissées, d'autres devraient l'être prochainement. Si bien que le CA provisoire 2023 indique, au 31-12-2023 :

Fonctionnement 2023

-Dépenses de Fonctionnement : 184 285,34 €

-Recettes de Fonctionnement : 282 793,79 €

-Excédent de Fonctionnement : 98 508,45 € (Excédent inhabituel essentiellement dû à une recette de Taxe Additionnelle aux Droits de mutation, au montant exceptionnel de 41 916,84 € (l'an passé, seulement 17 863,84 € - Prévu au BP 2023 : 10 000 €).

Logiquement, une fois toutes les dépenses payées et toutes les recettes perçues, l'excédent de Fonctionnement 2023 devrait se situer entre 70 ou 80 000 €.

Investissement 2023

-Dépenses d'Investissement : 251 757,20 €

-Recettes d'investissement : 226 087,97

-Déficit d'investissement : 25 669,23 €

-Une priorisation nécessaire

Pourquoi vous inflige-je ces chiffres ? Pour vous faire comprendre que la gestion d'une petite commune comme St-Connec avec de faibles ressources, environ 240 000 € de recettes annuelles de fonctionnement constituées essentiellement des impôts locaux (59%), de dotations de l'Etat (27.60%) et le reste des produits de gestion que sont essentiellement, les locations des logements et de la Salle Polyvalente (13.5%) et environ 200 000 € de dépenses de Fonctionnement, est très limitée dans ses investissements qui ne pourraient exister sans les apports de l'état, de la Région, du Département et de Pontivy Communauté, bien présente.

Aussi, il nous faut faire des choix, prioriser et cela ne plaît pas à tous, mais nous assumons...

Alors on entend des réflexions du genre :

« Pourquoi faut-il trois ou quatre ans pour enrober la route de Pont-Pèlerin ? »

- Parce que l'ensemble des travaux a coûté plus de 150 000 € HT et que ce n'était pas faisable en une tranche... Et que cela faisait suite à d'autres travaux de voirie réalisés précédemment (depuis 10 ans environ) qui avaient pour buts de rénover toutes les entrées de bourg. C'est dorénavant chose faite, nous allons pouvoir nous occuper d'autres secteurs...

« Pourquoi certains secteurs du bourg ont-ils été aménagés et pas les autres ? »

-Pour les mêmes raisons que précédemment, nous avons choisi de rénover ce que nous appelons un peu pompeusement, « l'hypercentre », où se trouvent la Mairie-Salle Polyvalente, l'église, l'Espace de loisirs, le FeST-BAR, le lavoir, etc. Entre la rénovation préalable du réseau d'eau potable en 2019 (100.000 € HT environ, financés par le Syndicat de l'Hilvern), l'effacement des réseaux aériens en 2020 (100.000 € HT environ à la charge de la commune), les travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales, obsolète (Rappelez-vous les inondations récurrentes Rue de la Fontaine), et l'aménagement des surfaces, en 2021 et début 2022 (voirie et parterres pour 250 000 € HT), même si nous avons été aidés, vous pouvez comprendre qu'il est difficile de faire plus !

Il reste beaucoup à faire, certes, Rue des Artisans, Rue du Bot-Per, Rue des Châtaigniers (Lotissement), la toiture de l'église...

-De nouveaux impératifs

Nous y travaillons mais nous sommes aussi confrontés à d'autres impératifs, imposés notamment par les récentes hausses importantes du coût de l'énergie. La rénovation énergétique des bâtiments communaux (Mairie-Salle Polyvalente, FeST-BAR, logements locatifs dont certains sont de véritables passoires thermiques, la rénovation-transformation de l'ancienne école publique qui se dégrade rapidement, etc.), sont également à envisager d'urgence si l'on ne veut pas voir nos dépenses de Fonctionnement

ment exploser...

Et n'oublions pas dans tout ça la campagne et ses routes qui souffrent du passage d'engins démesurés et qu'il faut régulièrement entretenir, voire rénover. Et le moindre kilomètre rénové nécessite une dépense de 100 000 € environ.

-En 2023, les gros travaux et achats ont porté :

-sur la finalisation de la Route de Pont-Pèlerin, avec la réalisation de la dernière tranche, à laquelle se sont ajoutés deux petits chantiers, au Pont de Coëtmeur (Réparation du pont) et Rue des Fleurs (enrobé d'un chemin d'accès à une maison neuve).

Coût global : 45 467,32 € HT – 54 560,79 € TTC.

Participation du Département - Contrat de Territoire : 11 081,70 €

Fonds de Concours de Pontivy Communauté : 4 978,50 €.

Total : 16 060,20 €.

Reste à charge : 29 407,12 € HT - 35 288,54 € TTC.

-sur des aménagements de sécurité dans le bourg, la pose d'un pare pluie sur l'abribus et l'achat d'un chapiteau : Coût global : 10 364,88 €.

Fonds de Concours de Pontivy communauté : 4 370,94 €

Amendes de police : 1 623,00 €.

Total : 5 993,94 €.

Reste à charge : 4 370,94 € HT - 5 245,12 € TTC.

Restent à percevoir, quelques soldes des subventions DETR, Région et Département sur les travaux de l'Espace de Loisirs.

J'espère que vous comprenez l'impossibilité de réaliser conjointement toutes nos envies ou celles de nos administrés. Cela semble évident mais ne l'est visiblement pas pour tout le monde.

-Des réactions parfois incontrôlées

Certaines voix me disent en effet, de manière pas toujours très amène, et c'est un euphémisme, que l'aménagement du bourg est raté, que c'est nul, comme tout ce que mon équipe municipale et surtout moi-même entreprenons... C'est un point de vue ! Que nous ne partageons pas bien entendu...

Nous concevons que nos décisions puissent ne pas plaire à tout le monde, que chacun puisse exprimer librement son désaccord ou son infortune, c'est la démocratie et nous acceptons les critiques... lorsqu'elles sont formulées de manière acceptable, dans le respect des personnes.

Mais lorsque on perd le contrôle, qu'on discrédite à tout va, qu'on diffame, qu'on s'en prend de manière véhémement au personnel, aucunement responsable, obligatoirement on cause des dégâts et on peut s'attendre, à terme, à une réaction des personnes visées. Celle-ci a débouché sur un dépôt de plaintes qui a, semble-t-il, un peu calmé les esprits... Enfin, je l'espère !

Nous reconnaissons que tout n'est pas parfait, mais nous nous efforçons de faire au mieux, et ce n'est pas facile avec les petits moyens à notre disposition.

Depuis 40 ans, 7 mandats tout de même, mes différentes équipes et moi-même œuvrons dans cet esprit. On a du quand même réaliser quelques opérations satisfaisant la majorité de nos concitoyens puisque nous sommes toujours là. Alors, puisque c'est quand même moi la principale cible, je rassure les auteurs de ces débordements, il ne leur reste plus que deux ans à me supporter, et peut-être, avec un peu de chance pour eux, un peu moins... A mon âge, on ne sait jamais !

-L'employé communal : Gilles Le Marchand

Victime collatérale des événements évoqués précédemment, sachez que nous comptons sur lui et sur ses compétences et, après 9 mois en CDD, dès le premier janvier, nous lui avons proposé un poste de stagiaire en tant qu'agent technique, en remplacement de TERENCE Gasnier, définitivement embauché à la DIR Ouest (Routes Nationales).

Un moment déstabilisé, Gilles Le Marchand, a décidé, finalement, de poursuivre son expérience avec nous, avec vous, en espérant une collaboration future plus apaisée, plus sereine...

Ancien agriculteur bio, c'est est un homme courageux, compétent, pleins de ressources et d'idées, notamment dans les domaines environnementaux. Cela tombe bien car, car nous aussi, nous avons pour objectifs de modifier nos méthodes de travail en allant dans le sens de la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Ce n'est pas original aujourd'hui, tout le monde fait ou doit fournir des efforts dans ce sens, nous n'avons plus le choix !

-Les modifications des méthodes de travail, comment cela se traduit-il ?

Eh bien, comme dans toutes les collectivités, nous ne pouvons plus utiliser de produits phytosanitaires, (les particuliers, non plus, en principe) il nous faut donc utiliser d'autres méthodes (le retour à la brette, par exemple) malheureusement très énergivores et chronophages. Alors, nous n'avons d'autres choix que de changer notre vision de l'entretien et accepter ce qu'on ne supportait pas dans le passé. Je pense particulièrement à ce qu'on appelle communément « les mauvaises herbes ». Si vous jetez un œil sur l'exposition en place sur les murs, vous apprendrez un certain nombre de choses sur ces plantes qui vous feront peut-être les accepter plus facilement. Rassurez-vous, il ne s'agit pas de laisser pousser tout et n'importe quoi, n'importe où, mais d'être un peu moins intransigeant.

Au cimetière, ce problème est encore plus prégnant. Aussi, pour faciliter son entretien, nous avons décidé de le végétaliser autant que faire se peut. Une exposition est en place qui montre ce qu'on peut faire en ce domaine. C'est un projet 2024 qui devrait se faire à moindre coût...

Par ailleurs, depuis son arrivée, Gilles a entrepris de réduire au maximum, les déchets verts ou tout du moins, de les réutiliser sous forme de compost, de broyat pour paillage, ou encore dans des haies sèches, que l'on peut alimenter régulièrement avec des végétaux (branches mortes, feuilles, coupes de fleurs de jardins, etc.). Outre leur rôle de clôtures, ces dernières permettent de créer des biotopes accueillants pour la petite faune sauvage et les auxiliaires du jardin, les insectes... pour lutter contre l'effondrement alarmant de la biodiversité.

Et cela ne coûte pas grand-chose, si ce n'est du temps de travail. Mais cela permet de larges économies de carburants en évitant les déplacements à la déchetterie, par exemple.

Vous avez certainement vu la haie sèche installée dans l'espace de loisirs. Gilles l'a un peu personnalisée en y installant des gîtes à insectes ou animaux divers. D'autres ont suivi, notamment au Lotissement, Rue des Châtaigniers. Elles sont à la disposition des administrés qui devront cependant suivre certaines règles, afin de ne pas faire tout et n'importe quoi.

Par ailleurs, l'espace situé près du lavoir va accueillir un jardin « Mandala », dans lequel seront produits, plantes diverses : fruits, légumes, plantes aromatiques, etc. Beaucoup de choses, fausses pour la plupart, ont été dites sur ce projet. Mais, l'idée est que les personnes intéressées puissent participer à son élaboration, que cet espace devienne un lieu de rencontres et de partage. Les productions pourront également être partagées...

Avis aux amateurs, au début du printemps !

Nous envisageons, parallèlement, de nous inscrire dans une action menée par l'association ABC (Alimentation Bien Commun), « les jardins CoopéraTerre ».

Ces jardins (700 m² minimum) seront accessibles et ouverts à tous les citoyens de la commune dans une démarche d'Education populaire. Ils seront dédiés aux cultures fruitières et potagères et se développeront dans un cadre pédagogique durant 3 ans. Début du projet : 2024.

Les groupes ou personnes qui participeront à l'aventure de ce réseau bénéficieront d'animations- formations sur ces jardins mais aussi dans les structures associées au projet afin de monter en compétence et gagner en autonomie.

Deux sites sont envisagés : les abords du lavoir comme dit précédemment et le jardin de l'ancienne Ecole Publique.

Ce projet ne sera mis en œuvre que s'il y a des volontaires, bien décidés. Alors, avis aux amateurs !

Par ailleurs, des clôtures en bois, fabriquées par Gilles à partir de branches récupérées ici ou là, ou à

partir d'osier tressé, très belles, ont été ou vont être installées aux abords de certains espaces verts (à l'espace de Loisirs, bientôt au lavoir, etc.) dans un souci de sécurité mais aussi d'esthétique. Pour terminer sur le sujet, sachez que la serre, mise au rebus depuis de nombreuses années, va être remontée et servira à la production ou reproduction de fleurs, ce qui nous évitera d'en acheter...

3) Les projets immédiats (en 2024) ou à moyen terme

Après plusieurs années de gros investissements, nous avons l'intention de faire une pause en 2024. Nos investissements nous ont obligés à contracter des emprunts régulièrement, ce qui finit par peser sur notre capacité à dégager des excédents. Cette année, nous allons tenter de bâtir un budget sans emprunt, ce qui ne veut pas dire que nous n'allons rien faire. L'excédent que nous avons dégagé en 2023 grâce notamment à la taxe additionnelle (41 916,84 €) va nous y aider grandement.

-Travaux de sécurisation électrique de la Salle Polyvalente (prévus en janvier 2024).

Des travaux liés à la sécurité de la Salle Polyvalente, obligatoires pour poursuivre son exploitation, doivent être réalisés, la semaine prochaine. Les travaux sont confiés à l'entreprise SARL ROUILLE de Neulliac. Le devis s'élève à 6 558,00 € HT - 7 869,60 € TTC. La Commission de Sécurité, passée récemment, a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation, compte tenu des travaux prévus. Pontivy Communauté interviendra dans le financement à hauteur de 50% du montant HT, par le biais d'un Fonds de Concours.

-L'extension de la zone 30, Route de St-Caradec et Route d'Hémonstoir

Lors des travaux de mise en sécurité de la circulation dans le bourg, quelques endroits ont été, on peut le dire oubliés. Comme je le disais tout à l'heure, nous ne sommes pas parfaits.

Il s'agit de la Route de St-Caradec, du n°1 au panneau d'entrée de l'agglomération, voire jusqu'au terrain de foot, secteur très dangereux du fait de la vitesse excessive et de la route d'Hémonstoir, du n°2 jusqu'à Bel-Air, même si ce lieu-dit est hors agglomération.

Pas de devis pour l'instant.

Pontivy Communauté interviendra dans le financement à hauteur de 50% du montant HT, par le biais d'un Fonds de Concours et peut-être les « Amendes de Police ».

-Travaux de voirie : Même s'il n'est pas prévu de gros travaux, il reste à rénover deux secteurs, prévus l'an passé mais qui n'ont pu être réalisés, ce sont le village de Luzurien (Estimation : 8 311,00 € HT - 9 973,20 € TTC) et le secteur de la Rue de Fleurs, non réalisé durant l'aménagement du bourg (6 984,65 € HT - 8 381,58 € TTC).

Le Fonds de Concours voirie de Pontivy Communauté (4 978,50 €) sera mobilisé.

-Les actions en faveur de la rénovation énergétique, les économies d'énergie.

Vous n'êtes pas sans savoir que les coûts de l'énergie se sont envolés et ce n'est peut-être pas terminé. Aussi, nous devons tout faire pour réduire ou tout du moins limiter ces coûts, que ce soit pour nos bâtiments publics ou nos logements, sociaux pour la plupart.

-Logements communaux : Travaux de rénovation de la structure et rénovation énergétique.

Nous disposons d'un certain nombre de logements, dont certains, au n°5 de la Rue des Fleurs notamment ont été aménagés, il y a maintenant plus de 30 ans (1992). Une restauration s'impose sur la structure mais aussi et peut-être surtout, en terme d'isolation. Les locataires peinent à se chauffer car ce sont des véritables passoires thermiques. Nous avons donc décidé de commencer par ce bloc de logements et lancer dès les semaines prochaines une étude qui débouchera sur des travaux d'isolation de plafonds, d'insufflation dans les murs, peut-être de changement de fenêtres et de radiateurs.

Des études seront également réalisées dans les logements de l'Ecole Publique et du Lotissement, Rue des Châtaigniers. Les travaux, si nécessaires, seront programmés, dans les années prochaines.

-Rénovation énergétique du bloc « Mairie-Salle Polyvalente »

Le Bloc Mairie-Salle Polyvalente date de 1988 et nécessite également quelques travaux destinés à le rendre plus accueillant et surtout permettant de réaliser des économies d'énergie.

C'est ainsi que nous envisageons de changer les ouvertures, véritables nids à courant d'air notamment

dans la Salle Polyvalente, de réduire les volumes dans la Mairie (abaissement des plafonds) et bien entendu revoir l'isolation.

Nous en profiterons pour améliorer également l'isolation phonique afin de préserver, autant que faire se peut, le voisinage lors des locations de la Salle Polyvalente.

Des études seront menées en 2024 pour une réalisation de travaux envisagée en 2025.

-Installation de panneaux photovoltaïques...

Parallèlement, sera étudiée la possibilité d'autoproduction d'énergie par l'installation de panneaux solaires, la toiture bien orientée, s'y prêtant bien.

-L'extension de l'éclairage public Route de St-Caradec et Rue de Keranna.

Il est prévu d'étendre l'éclairage public à la Rue de Keranna, et Route de St-Caradec, jusqu'à la sortie de l'agglomération.

-Le projet de « Zone d'Accélération ENR »

Il s'agit de dessiner collectivement la future carte énergétique de Pontivy Communauté.

La copie est à rendre fin mars 2024. Il semble important d'apporter une réponse de qualité à cette demande, cela nous permettra de ne pas subir cette transition énergétique, et d'en faire un atout pour notre territoire.

Chaque commune est appelée à définir ses « zones d'accélération » : zones sur lesquelles elle a vu, voit, ou accepte de voir, des projets de production d'énergies renouvelables s'implanter.

Tout compte : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la méthanisation, la géothermie, les réseaux de chaleur bois-énergie, etc.

L'agrégation des propositions formera la carte intercommunale. Un débat pour validation au sein de l'EPCI devra être mené afin de porter à connaissance l'ensemble des zonages définis, et de les évaluer dans le cadre de notre projet global.

Pour rappel, bien qu'imposée par la loi, cette action s'inscrit dans le cadre de notre Plan Climat Air Energie Territorial dans lequel Pontivy Communauté vise un objectif d'autonomie énergétique d'ici 2050 (C'est-à-dire produire autant d'énergie qu'elle en consomme).

Définir et arbitrer ces zones de développement permet aux communes de mieux maîtriser leur aménagement et leur foncier, de bénéficier de retombées économiques ou matérielles, et d'éventuellement prendre part à la gouvernance des projets.

Avis du Conseil Municipal (Séance de Conseil Municipal du 23 novembre)

Le Conseil a fait le point sur la production et la consommation actuelle de la commune, le potentiel de développement des ENR par filière sur la commune.

Sont passés au crible l'éolien, le solaire au sol et en toiture, la méthanisation, la géothermie, le bois énergies, etc.

Sont principalement proposés l'éolien (Le zonage existe déjà. Peu de possibilités mais un projet en cours à Tréhouët et quelques sites potentiels détectés), le solaire en toiture (tout le territoire communal), le solaire au sol (deux sites potentiels sont proposés : l'ancienne décharge située au Goheux n'est pas retenue car le site est boisé. Par contre le terrain de football, inutilisé semble parfait pour accueillir un tel site de production solaire au sol), la méthanisation (sujet qui peut être problématique, voire polémique, laisse les élus dubitatifs, ces derniers craignant des dérives liées au détournement des sols), le bois énergie (potentiel difficilement chiffrable et sans doute peu adapté à la commune notamment en termes de création de chaufferies collectives).

Délibération

Afin de répondre aux objectifs régionaux (Production énergétique) et de contribuer à la solidarité entre les territoires, le Conseil a proposé d'inscrire la commune dans ce projet collectif de développement des EnR sur Pontivy Communauté, en créant des « Zones d'Accélération des Energies Renouvelables » (Surface + Filière énergétique + production) selon les indications données ci-dessus, afin de maîtriser l'aménagement de la commune pour développer des retombées économiques, en simplifiant les relations avec les développeurs.

La population sera informé (Vœux) et impliquée par la concertation (réunion.s publique.s) et en prenant en compte ses souhaits.

4-Les projets à plus long terme :

-Rénovation - transformation de l'ancienne école publique.

Le bâtiment ayant abrité les classes de l'Ecole Publique, fermée depuis 2009, vieillit très mal et doit être rénové assez rapidement. Mais la question de son devenir se pose. Pour l'heure, seule la possibilité de le transformer en logements locatifs sociaux prédomine. Mais le coût de la rénovation-transformation sera important et freine un peu. Cependant, des premières études vont être engagées en 2024, destinées à cerner de plus près le projet, définir l'enveloppe nécessaire, rechercher les financements possibles, etc. Au mieux, ce projet pourrait être réellement mis en œuvre en 2025.

-La poursuite de l'aménagement du bourg :

Parallèlement, il nous reste à poursuivre l'aménagement des Rues des Artisans, du Bot-per et des Châtaigniers (lotissement). Là aussi, c'est un gros morceau à cause, notamment, de l'effacement des réseaux.

-La toiture de l'église et la réfections des joints.

Enfin, à chaque tempête, la toiture de l'église souffre et sa restauration prochaine va obligatoirement s'imposer à nous.

La tempête

Avant d'en terminer mon intervention, je souhaiterais revenir sur un événement marquant de l'année que fut la grosse tempête de début novembre.

La commune a subi quelques dégâts mais ne s'en est pas trop mal tirée... Sauf, quelques maisons de privées de courant pour deux ou trois jours, à Louarc'h, près de 10 jours, à Kerléau. Cette période n'a pas été simple pour ces familles, dont certaines, avec jeunes enfants, ont dû trouver refuge chez des proches. Nous étions de tout cœur avec eux, nous compatissions et intervenions autant que faire se pouvait, mais, il faut bien l'avouer, nous étions bien impuissants. Finalement, les choses se sont arrangées mais tout n'est pas encore rentré dans l'ordre, certains étant encore privés d'Internet.

Le lavoir a eu chaud. Un arbre s'est brisé en trois, l'un des morceaux tombant d'un côté, l'autre finissant sa course, sans doute porté par le vent, de l'autre côté, sans toucher une ardoise. Ouf !

Cette fois, j'en ai fini pour aujourd'hui. J'espère ne pas avoir été trop long.

Je vous souhaite une nouvelle fois une BONNE ANNEE 2024,

MEILLEURS VŒUX A TOUTES ET A TOUS ! Et merci de votre attention...

MISES A L'HONNEUR

Rappel : Mise à l'honneur des familles ayant eu un enfant durant les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

Cette petite cérémonie a eu lieu juste avant notre réception, mais si les familles honorées sont toujours là, elles peuvent se lever et nous présenter leurs progénitures.

Merci à elles.

13 enfants sont nés durant cette période dans 11 familles différentes.

Parallèlement, une quinzaine d'anciens (ou pas d'ailleurs) sont décédés durant ces quatre années.

Minute de silence en leur honneur.

-Nadine LE METAYER

Elle a été mon élève, pendant plusieurs années, à partir de 1973, il y a 50 ans, cela l'a un peu traumatisée mais pas trop quand même puisqu'elle a accepté de faire partie de l'équipe municipale en 2001.

Elle a été adjointe de 2008 à 2014, elle en est à son quatrième mandat, toujours la mieux élue et continue d'être très présente et très active au sein du Conseil depuis bientôt 23 ans donc. :

C'est un pilier de St-Connec.

Elle a droit à sa médaille d'honneur pour plus de 20 ans de présence au Conseil Municipal, au service de la population, toujours bien avisée, au courant de toutes les actualités locales, ce qui est souvent très utile.

J'appelle et je vous demande de l'applaudir bien fort, Nadine LE METAYER, Conseillère Municipale depuis 2001 !

Nadine, je me fais un grand plaisir et un grand honneur de te remettre, au nom M. le Préfet, de tes collègues Adjoints, Conseillers et bien entendu en mon nom personnel, au nom des habitants de ta chère commune, la Médaille d'Argent Communale, Départementale et Régionale

LE COMITE DES FETES DE SAINT-CONNec

Pour le travail réalisé bénévolement, par 15 à 20 personnes, durant 7 ou 8 samedis quasiment consécutifs, en avril, mai et juin, dans le seul but de rénover un bâtiment un peu dégradé, mais remarquable lieu d'animations et de rencontres. La réussite des FeST-CONNECTIONS qui ont suivi, en juillet, l'a montré. Le « bien vivre ensemble » est encore vivant même s'il peine parfois à s'exprimer.

Je vous invite à le démonter chaque fois que l'occasion se présente. C'est tellement bien quand on peut se retrouver pour mieux se connaître, partager... Si vous êtes dans cet état d'esprit, n'hésitez pas à rejoindre le Comité des Fêtes.

Je rappelle que le FeST-BAR est une salle polyvalente, bien équipée, disponible à la location par des privés, tout comme le lieu où nous sommes aujourd'hui.

PRESENTATION DES NOUVEAUX HABITANTS.

Maintenant, place à la partie conviviale !

Comme vous le savez, après l'apéro qui va vous être servi tout de suite, dans le but de favoriser les contacts entre anciens et nouveaux, entre jeunes et moins jeunes, nous avons prévu un buffet que nous vous invitons à partager.

Nous sommes samedi, nous avons le temps, la soirée est à nous !

Bon apéro, bon casse-croûte, faites de bonnes rencontres et je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2024.

Bonne année à toutes et à tous !

Rolland Le Lostec.